



A VOS PINCEAUX !!!

CONCOURS DE PEINTURE

Pour l'**AFFICHE** du
SALON DES VINS DE TAIN L'HERMITAGE 2017

Le thème :

« LE VIN, LA VIGNE et LEURS OUTILS D'ANTAN »

**ouvert à toutes personnes de + de 18 ans,
écoles et associations de peinture**

les tableaux sont à déposer lors des permanences :

les mardis 30 Août, 6 et 13 Septembre et le samedi 10 septembre de 9h à 12h

choix du tableau par le jury en Octobre

Salon des Vins les 24/25/26/27 février 2017

Règlement et renseignements auprès de :

ASSOCIATION SALON DES VINS DE TAIN L'HERMITAGE

MAISON DES QUAIS - Place du 8 mai 1945 - 26600 TAIN L'HERMITAGE

Tél : 04 75 06 14 59 – contact@salondesvinsdetain.fr

Règlement à télécharger sur le site www.salondesvinsdetain.fr
ou à retirer les jours de permanence le mardi matin de 9h à 12h

**SALON
DES VINS**
TAIN L'HERMITAGE


**UN SALON
AU PIED DU
VIGNOBLE**
Site Classé Pittoresque et Historique

REGLEMENT DU CONCOURS POUR L’AFFICHE DU SALON DES VINS 2017

- ❖ Le concours de peinture pour l’affiche 2017 du Salon des Vins qui aura lieu le dernier week-end de février 2017 est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans, ainsi qu’aux associations et écoles de peinture.

- ❖ **Le thème est « LA VIGNE, LE VIN et LEURS OUTILS D’ANTAN », en respectant la région des Côtes du Rhône Septentrionales. Tous les éléments du thème devront être suffisamment représentés pour annoncer au mieux le Salon des Vins. Le tableau devra, dans sa conception, pouvoir se décliner sur les supports de communication du salon des vins.**
- ❖ L’artiste retenu par le jury, recevra 12 bouteilles de vin + un bon d’achat dans un magasin spécialisé de peinture. Le second et le troisième : 6 bouteilles.
- ❖ **Il est demandé une seule œuvre par artiste.**
Elle sera réalisée obligatoirement sur un support au format 10P (55 hauteur X38 largeur – le tableau doit être en hauteur) au choix : huile, acrylique, aquarelle. Le tableau ne devra pas comporter de texte, ne sera pas signé ni encadré.
- ❖ **Toute œuvre ne répondant pas à ces critères ne sera pas présentée au jury.**
- ❖ Le tableau est à déposer muni du cordon d’accrochage à :

L’ASSOCIATION DU SALON DES VINS

Maison des Quais - Place du 8 mai 1945 - 26600 TAIN L’HERMITAGE

AVANT LE 13 Septembre 2015.

aux permanences : Mardis 6 et 13 septembre et samedi 10 septembre de 9h à 12h.

- ❖ Le peintre devra joindre en quelques lignes l’explication de son tableau par rapport au thème, ainsi que son parcours en terme de peinture.
- ❖ Tout tableau ayant une trop grosse ressemblance avec une œuvre existante sera mis hors concours.
- ❖ Le gagnant du concours devra attendre deux ans (2 salons) avant de concourir à nouveau.
- ❖ Le jury se réunira courant octobre pour choisir l’œuvre retenue à la majorité des membres.
- ❖ Le tableau retenu pour l’affiche deviendra propriété intégrante de l’Association du SALON DES VINS, qui seule pourra l’utiliser à des fins d’intérêt général.
- ❖ Le jury sélectionnera 10 tableaux qui seront exposés pendant la durée du salon des vins.
- ❖ Ces peintres pourront exposer au maximum 3 œuvres (format maxi 25 : paysage 81X60 – marine 81X54 – figure 81X65) dont le tableau ayant concouru.
- ❖ **Le concurrent s’engage à exposer le nombre de tableau demandé par les organisateurs.**
- ❖ Il serait souhaitable que le peintre prévoit de faire une permanence lors de la durée de l’exposition avec **possibilité d’atelier** (jour et durée de la permanence à convenir avec l’Association du Salon des Vins).
- ❖ **L’ASSOCIATION DU SALON DES VINS DE TAIN L’HERMITAGE ne sera aucunement responsable des tableaux en cas de vol, dégradations, du moment du dépôt des tableaux jusqu’à leur reprise.**

Coupon à remettre lors du dépôt de votre tableau.

M..... accepte le règlement du concours.

Adresse :

Tél E.mail

Fait à le.....

Signature du peintre

L’Association du Salon des Vins de Tain l’Hermitage

Avec la mention « Lu et approuvé »